



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
23 FEV. 2024	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 22 FEV. 2024 et publication du 22 FEV. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf** février, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le treize février deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec excuse (pouvoir) :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
André ALEX donne pouvoir à Marcel DUMAS
Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Patricia PERRET donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2024-008 : Débat d’Orientations Budgétaires

M. le Maire introduit la séance en rappelant la démarche qui conduit au budget prévisionnel.
Tout d’abord il y a eu un recensement des besoins et projets souhaitables auprès des services, et de l’ensemble de l’exécutif tant au niveau du fonctionnement que de l’investissement. Chaque adjoint a proposé des lignes budgétaires. La commission finances s’est ensuite réunie pour étudier toutes ces demandes et proposer des montant pour chaque ligne budgétaire. Enfin ce débat d’orientation budgétaire pour hiérarchiser et classer les projets.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjointe aux finances.

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2024. Elle présente les différents documents travaillés en commission finances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024

Tout d'abord, le **compte administratif 2023** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2023 : il en ressort un excédent définitif de 432 793.54 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres, au vu du réalisé 2023. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. A l'heure actuelle, la commune n'a pas d'information quant aux dotations à percevoir en 2024.

Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes.

En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail de manière à prioriser et à voir ce qui peut / doit être supprimé ou diminué pour avoir un budget équilibré. Sont donc évoqués comme projets à rediscuter ou à supprimer notamment la défense incendie (montant qui serait à diminuer), l'éclairage de la Zone Artisanale, la réhabilitation de l'ancien cuvage, l'aménagement intérieur de la maison à pans de bois, le chauffage et l'éclairage de la salle des sports, la remise en état du terrain de foot, le passage en Led de l'éclairage public dans le bourg...

Madame VALADE informe qu'il serait sage de ne pas recourir à un emprunt cette année. Elle souligne que les ventes des deux maisons ne peuvent pas être inscrites au budget. Il est donc possible d'envisager soit un emprunt d'équilibre à hauteur de 205 000 €, égal aux ventes, soit un emprunt d'équilibre de 85 000 €. Cette dernière hypothèse correspondrait à la vente de la maison Deveaux et en contrepartie un aménagement de l'entrée du village du même montant.

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2024**, qui ont déjà été travaillées en commission finances et qui n'appellent aucune remarque du Conseil Municipal. Une demande de subvention de l'association CAP sur Perreux est arrivée en mairie pour l'organisation de la course des caisses à savon. L'association la SAC a revu sa demande de subvention à la hausse pour permettre de faire face à l'inflation et à l'augmentation de la fréquentation en constante augmentation depuis 2021. De plus la législation impose un taux d'encadrement de 1 animateur pour 10 enfants lors des trajets entre école et périscolaire.

Elle ajoute qu'une ligne budgétaire pour les subventions exceptionnelles sera ouverte pour les associations qui auraient soit des difficultés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024

financières soit un projet à réaliser.

Enfin, un dernier point est évoqué : l'état de la dette, l'annuité d'emprunt est de 218 302.29 €.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire, si ce n'est que les chiffres vont être revus suite au présent débat en commission finances le 14 mars avant le vote du Budget Primitif qui aura lieu le 25 mars prochain.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et de 2 points. Ce point sera débattu lors du prochain conseil.

Suite au présent Débat d'Orientations Budgétaires, qui ne donne pas lieu à un vote, Mme VALADE conclut en précisant que le projet de budget sera donc revu car il nécessite de nouvelles réflexions et des ajustements.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.

Où cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour cette année 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 22 février 2024



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance
Roseline TRAMBOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024